



11342 - L'explication de la parole d'Allah, le Très Haut : « Allah n' est point tel à égarer un peuple après qu' Il les a guidés..».

question

Je voudrais que vous m'expliquez la signification de la parole du Très Haut : Allah n' est point tel à égarer un peuple après qu' Il les a guidés, jusqu'à ce qu' Il leur ait montré clairement ce qu' ils doivent éviter.. (Coran, 9 : 115).

la réponse favorite

Louange à Allah.

Pour exprimer son jugement juste, Allah le Très Haut dit de Lui-même qu'Il ne laisse des gens s'égarer qu'après leur avoir fait parvenir Son message de manière à leur fournir la preuve qu'ils doivent l'accepter. C'est à ce propos que le Très Haut a dit : Et quant aux Thamoûd, Nous les guidâmes; mais ils ont préféré l' aveuglement à la guidée.. (Coran, 41 :17).

Selon une autre explication du verset fournie par Mudjahid, le Très Haut entend expliquer aux croyants à quoi s'en tenir à propos de l'imploration du pardon pour les polythéistes en particulier et à propos de ce qui constitue un acte d'obéissance ou un acte de désobéissance en général, [comme pour dire] : faites ou absteniez-vous.

Ibn Djabir a dit : « Le Très Haut a dit : Allah ne va pas vous juger égarés à cause du pardon que vous avez demandé pour vos morts polythéistes avant de vous en indiquer l'interdiction. Car Il vous avait auparavant guidés et assistés à croire en Lui et à Son Messager. C'est seulement après vous avoir interdit ladite demande de pardon et constaté votre violation de l'interdiction qu'Il pourrait vous juger égarés. En effet, en l'absence d'un ordre et d'une interdiction on ne peut parler d'obéissance et de désobéissance puisque celui qui n'a reçu ni ordre ni interdiction ne peut être qualifié ni d'obéissant ni de désobéissant.